

Image not found or type unknown



Trop perçu de la part de la sécurité sociale

Par **Belladin**, le **03/03/2009** à **09:52**

Suite à des différends avec mon employeur je suis tombé malade un longs moments la sécurité sociale a pris en charge le paiement de mes prestations maladie qui remplaçait mon salaire, mais suite à de fausses informations communiqué par mon employeur concernant le montant exact de mes revenus et heures travaillées la sécurité sociale s'est aperçu un an après mon licenciement que j'avais trop perçu et me réclame le paiement de ce trop perçu et ça devant le tribunal des affaires de sécurité sociale. je voudrais savoir s'il on le droit de se retourner contre moi alors que la faute professionnelle vient de mon employeur et de leurs services qui n'ont pas traité mon dossier avec sérieux.merci